

CONSEIL D'ADMINISTRATION

Vendredi 10 mars 2017



DÉLIBÉRATION N° 2017-11

PRIX LITTÉRAIRE DES LYCEENS ET APPRENTIS DE LA REGION PROVENCE-ALPES-COTES D'AZUR

Le vendredi 10 mars 2017 à 10h, à l'Hôtel de Région, à Marseille, les membres du Conseil d'Administration de la Régie Culturelle Régionale, régulièrement convoqués, se sont réunis.

ÉTAIENT PRÉSENTS

M. Julien **AUBERT** - Mme Françoise **BAUDISSION** - M. Robert **BENEVENTI**
M. Michel **BISSIERE** - Mme Josy **CHAMBON** - Mme Maria **CLAVERIE-
RICARD** - M. Pierre **DUSSOL** - M. Christian **ESTROSI** - Mme Chantal
EYMEOUD - Mme Aurélie **FERRIER** - Mme Christine **D'INGRANDO**
M. Richard **GALY** - M. Jean-Pierre **RICHARD**.

ÉTAIENT ABSENTS OU EXCUSÉS

Mme Paule **CONSTANT** - M. Geoffrey **DAVID** - Mme Agnès **RAMPAL**
M. Roger **ROCCA** - M. Philippe **VARDON**.

ÉTAIENT REPRÉSENTÉS

Mme Jehanne **MARROU** par Mme Chantal **EYMEOUD**

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

VU la délibération n°13-1598 du Conseil Régional Provence-Alpes-Côte d'Azur du 13 décembre 2013 portant modification des statuts de la Régie Culturelle Régionale,

VU la délibération votée ce jour adoptant le Budget Primitif 2017,

Considérant

- Que la Région a placé au cœur de son projet l'action culturelle en faveur des lycéens et apprentis pour les rapprocher de la lecture.
- Que l'Agence Régionale du Livre conduit une opération « Prix littéraire des lycéens et apprentis de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur » visant à rapprocher les jeunes de

la lecture.

- Qu'il entre dans les missions de la Régie Culturelle d'accompagner les agences régionales dans la réalisation de leurs projets en organisant les manifestations développées dans ce cadre.

Le Président propose au Conseil d'Administration

- D'organiser en collaboration avec l'Agence Régionale du Livre, le mardi 30 Mai 2017 une fête de remise du Prix littéraire avec les auteurs, les lycéens et apprentis-jurés, à l'auditorium du Palais du Pharo à Marseille.
- De prendre en charge l'achat de supports destinés aux expositions des élèves
- De prendre en charge les frais liés à la restauration et à l'accueil des participants.
- De prendre en charge les frais liés à l'aménagement et à la décoration d'espaces pour la réalisation d'ateliers et de spectacles destinés à animer la journée de remise des prix dont l'achat de supports destinés aux expositions des élèves.
- De prendre en charge la réalisation scénographique de la fête de remise des prix.
- D'intervenir en apport technique sur l'aménagement des lieux, gradins, stands, scènes et régie.
- De prendre en charge la réalisation de vidéo-projections durant la fête de remise des prix ainsi que la captation des événements en vidéo.
- De prendre en charge la réalisation d'un film sur la journée de remise de Prix.
- Que la Régie puisse désigner les groupes et intervenants chargés de l'animation de la journée du Prix après avis du service action culturelle de la Régie, de l'Agence Régionale du Livre et de la Direction de la Culture.
- D'autoriser Monsieur Fabien HERMEREL détenteur de la licence d'organisateur de spectacles au sein de la Régie à signer les contrats de cession avec lesdits groupes et à embaucher les personnels intermittents nécessaires.
- De renouveler l'attribution d'un Prix déjà mis en place à l'occasion des 10 ans du Prix littéraire à une classe pour la meilleure réalisation artistique. La dotation de ce Prix sera fournie par la Région mais la Régie contribuera à l'organisation du vote des lycéens à la pause déjeuner.

Le Président rappelle que les crédits correspondants sont prévus aux chapitres 011 et 012 du Budget 2017.

Après en avoir délibéré, adopté à l'unanimité.

Fait à Marseille, le 10 mars 2017

**Le Président du Conseil d'Administration
Monsieur Christian ESTROSI**

